



MAIRIE DE TRAVAILLAN
84850

Téléphone 04 90 37 24 01
Télécopie 04 90 37 79 88

COMPTE RENDU
SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU
21 Juin 2018

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle de la Mairie.

Présents : Gérard SANJULLIAN, Bernard NEGRON, Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Gilles GASQ, Julien CHALAYE, Cyril BRUSCOLINI, René MARTIN, Daniel MAYER, Marie-Ange SANJULLIA, Karine CHIROL

Procurations : Jean Pierre DELFORGE, Damien ROZIER, Clotilde FALLAS et Marie-Christine ANDRIEU qui donnent respectivement procuration à Gérard SANJULLIAN, Bernard NEGRON, Patricia LISPAL et Daniel MAYER

Secrétaire de séance : Karine CHIROL

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 11 Juin 2018.

1 DEFENSE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF – Désignation de Maître JONZO avocat

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, dans le cadre de la saisine d'un agent, qui sollicite l'annulation de l'arrêté du 3 janvier 2018 qui ne reconnaît pas l'imputabilité au Service d'un accident survenu en août 2017.

Et désigne Maître JONZO Emmanuelle, Avocate, du cabinet LOBIER et Associés afin qu'elle intervienne pour défendre les intérêts de la commune.

Questions Diverses

Marie Ange SANJULLIAN demande la procédure afin d'obtenir un container supplémentaire (660 litres) pour les logements voisins. Le Maire indique que ce type de container est essentiellement utilisé à usage professionnel et qu'en tout état de cause, pour une famille, il y a lieu d'effectuer le tri sélectif. Il rappelle l'utilisation des sacs jaunes (emballage plastique, bouchon,...) le tri du verre dans les containers spéciaux aux points d'apport volontaire.

Le Maire indique avoir rencontré la Présidente de l'APE ainsi qu'un parent d'élève concernant le déroulement de la fête des écoles.

Il précise que la Mairie ne prendra pas parti, cette manifestation étant organisée par l'Association, qui doit prendre toutes les décisions la concernant.

Daniel MAYER déplore le manque de communication des diverses associations (APE, Foot) pour les manifestations qui se sont déroulées ou a venir.

Marie Ange SANJULLIAN demande ou en sont les dossiers des deux agents rattachés à l'école concernant les heures dues. Le Maire répond qu'aucune réponse n'a été faite de la Mairie de CAMARET. Le dossier sera relancé afin d'obtenir une réponse.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures

Vu par nous, Gérard SANJULLIAN, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 22 Juin 2018, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance

Karine CHIROL



Travaillan le 22 Juin 2018

Gérard SANJULLIAN, Maire

